

$FCCC/{\rm SBSTA/2012/L.18-}FCCC/{\rm SBI/2012/L.25}$



Distr. limitée 24 mai 2012 Français Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-sixième session

Bonn, 14-25 mai 2012 Point 7de l'ordre du jour

Forum et programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-sixième session

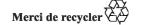
Bonn, 14-25 mai 2012 Point 11 de l'ordre du jour

Forum et programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

Forum et programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

Projet de conclusions proposé par les Présidents

- 1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) se sont félicités des débats tenus à l'occasion de la première réunion du Forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et les travaux sur les modalités d'exécution du programme de travail, conformément à la décision 8/CP.17.
- 2. Le SBSTA et le SBI sont convenus d'exécuter, sous la direction de leurs présidents, le programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre qui figure dans l'annexe.
- 3. Le SBSTA et le SBI ont demandé au secrétariat d'appuyer, sous la direction de leurs présidents, la mise en œuvre du programme de travail.
- 4. Le SBSTA et le SBI ont invité les organisations compétentes et d'autres parties intéressées à participer aux activités du programme de travail reproduit en annexe.



Annexe

Domaine	Avant/pendant la trente-septième session des organes subsidiaires ^a				2013	
			Avant/pendant la trente-huitième session des organes subsidiaires ^a		Avant/pendant la trente-neuvième session des organes subsidiaires ^a	
	Activités	Résultats attendus	Activités	Résultats attendus	Activités	Résultats attendus
Partage d'informations et de ompétences, y compris pour endre compte des impacts positifs et négatifs des mesures le riposte et en faciliter la ompréhension (domaine a) ^b)	Communications des Parties et des organisations compétentes ^d Organisation d'un atelier pendant le forum	Document de la série MISC Rapport de l'atelier du forum				
Aspects pertinents touchant application des décisions /CP.10, 1/CP.13 et 1/CP.16 et les dispositions du paragraphe 3 le l'article 2 et du paragraphe 14 le l'article 3 du Protocole le Kyoto (domaine f) ^b)	Communications des Parties et des organisations compétentes ^d Débat entre les Parties	Document de la série MISC Résumé des débats établi par le Président				
Mise en place d'un apprentissage collectif et ndividuel pour opérer la ransition vers une société smettant peu de gaz à effet de erre (domaine h) ^b)	Communications des Parties et des organisations compétentes ^d Organisation d'un atelier pendant le forum ^c	Document de la série MISC Rapport de l'atelier du forum				
Évaluation et analyse des impacts (domaine c) ^b)			Communications des Parties et des organisations compétentes ^e	Document de la série MISC Rapport de l'atelier du forum		
		d'un ate	Organisation d'un atelier pendant le forum ^c	i actici du fordili		

e	
cion s	
ies	=

FCCC/SBSTA/2012/L.18 FCCC/SBI/2012/L.25

Domaine	2012 Avant/pendant la trente-septième session des organes subsidiaires ^a		2013				
			Avant/pendant la trente-huitième session des organes subsidiaires ^a		Avant/pendant la trente-neuvième session des organes subsidiaires ^a		
	Activités	Résultats attendus	Activités	Résultats attendus	Activités	Résultats attendus	
Échange de données d'expérience et examen des possibilités de diversification et de transformation économiques (domaine d) ^b)			Communications des Parties et des organisations compétentes ^d	Document de la série MISC Rapport de l'atelier du forum			
			Organisation d'un atelier pendant le forum ^c	r mener du rorum			
Modélisation économique et tendances socioéconomiques (domaine e) ^b)			Communications des Parties et des organisations compétentes ^e	Document de la série MISC			
				Rapport de la réunion d'experts			
			Réunion d'experts pendant le forum				
Transition juste pour la population active et la création d'emplois décents et de qualité (domaine g) ^b)			Communications des Parties et des	Document de la série MISC			
			organisations compétentes ^e	Rapport de l'atelier du forum			
			Organisation d'un atelier pendant le forum ^c	i mener du fordin			
Coopération sur les stratégies de riposte (domaine b) ^b)					Communications des Parties et des	Document de la série MISC	
				organisations compétentes ^f	Rapport de l'atelier du forum		
					Organisation d'un atelier pendant le forum ^c	- Library du Nordan	
Généralités						Examen des travaux du forum et élaboration de recommandations à adresser à la Conférence des Parties	

Note: Les communications en question peuvent porter sur l'expérience, des études de cas, les meilleures pratiques et les vues des Parties et des organisations.

- ^a Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et Organe subsidiaire de mise en œuvre.
- ^b Ce point renvoie aux domaines visés au paragraphe 1 de la décision 8/CP.17.
- ^c Les débats qui auront lieu durant le forum se dérouleront sous la forme d'ateliers, à l'occasion desquels les Parties et les organisations compétentes feront des exposés, suivis d'échanges de vues.
- ^d En vue de faciliter l'élaboration des documents correspondants, les Parties peuvent faire parvenir leur vues en établissant soit des communications distinctes, soit une seule communication comprenant plusieurs sections consacrées aux domaines a), f) et h) du programme de travail, conformément au paragraphe 1 de la décision 8/CP.17. Les communications doivent être présentées avant le 17 septembre 2012.
- ^e En vue de faciliter l'élaboration des documents correspondants, les Parties peuvent faire parvenir leur vues en établissant soit des communications distinctes, soit une seule communication comprenant plusieurs sections consacrées aux domaines c), d), e) et g) du programme de travail, conformément au paragraphe 1de la décision 8/CP.17. Les communications doivent être présentées avant le 25 mars 2013.
- ^f Les Parties peuvent faire parvenir des vues concernant uniquement le domaine b) du programme de travail, conformément au paragraphe 1de la décision 8/CP.17. Les communications doivent être présentées avant le 2 septembre 2013.